

A quand une réconciliation salubre ?

Après un léger dérapage incontrôlé au démarrage, Stéphane Travert et Nicolas Hulot s'appliquent à montrer l'exemple en ce lancement des états généraux de l'alimentation. « Vous n'arriverez pas, ni avec moi, ni avec Nicolas Hulot, à opposer Agriculture et Environnement » a déclaré notre Ministre de l'Agriculture.

Quelle idée saugrenue que cette « opposition » pour celui qui a les deux bottes dans la terre et la tête sur les épaules ! Mais osons y voir une lueur d'espoir et non une simple démonstration de maîtrise de la communication. Si Agriculture et Environnement se réconcilient dans les bureaux, peut-être pourront-ils – enfin ! – réellement travailler au service des agriculteurs et des consommateurs.

Le chiffre du mois

58 520 : c'est le nombre final de réponses à la Consultation publique sur la modernisation de la PAC retenues par la Commission. Rappelons que la Commission avait enregistré initialement 322 000 réponses.

MARCHÉ

VOLATILITÉ SUR LES MARCHÉS US

Alors que les maïs sont en cours de floraison dans l'ensemble de l'hémisphère nord, les prix du maïs américain connaissent une forte volatilité depuis le début du mois de juillet. Les marchés réagissent, ou plutôt, sur-réagissent au grès des bulletins météo et des diverses communications de l'USDA. En France, le potentiel de production est pour le moment au rendez-vous.

Un état des cultures « dégradé »

Le dernier suivi de l'état des cultures (cropping), communiqué par l'USDA le 24 juillet, affichait 62 % des cultures de maïs jugées bonnes à excellentes, soit 1 % de moins que la semaine précédente. L'an passé à la même période, ce chiffre s'élevait à 76 %. Les maïs américains sont donc clairement dans une situation moins favorable que lors de la campagne passée, où rappelons-le, les farmers avaient enregistré un rendement record ! Même si cette notation est la moins bonne depuis la sécheresse de 2012, la situation, loin d'être alarmante, capte toutefois l'attention des marchés. C'est dans ce contexte, et face aux incertitudes climatiques dans plusieurs zones de la Corn Belt, que les marchés du maïs US ont marqué de forts à-coups durant le mois de juillet. En effet, au grès des prévisions météo sur les zones les plus en difficulté, les prix ont alterné des séances de baisse et de hausse, sans que les fondamentaux aient réellement évolué.

Incertitude sur le rendement

Pour l'heure, l'USDA maintient un rendement prévisionnel américain à 10,7 t/ha soit supérieur à la moyenne quinquennale. Ce rendement conduirait, selon la communication du 12 juillet, à une production de 362 Mt. Ce rapport, associé à des prévisions météo plus favorables a fait plonger les marchés au 14 juillet. Les jours suivants ont à nouveau été marqués par une forte volatilité. Pour la quasi-totalité des observateurs américains, ce rendement est surestimé. Reste à savoir de combien. Bien évidemment les conditions météo des 15 prochains jours seront déterminantes. Dans le même temps, et face à la concurrence brésilienne annoncée, les cours du maïs US ne pourront se déconnecter des offres sud-américaines : pour l'heure, les États-Unis ont, en théorie du moins, 47 Mt de maïs à exporter

en nouvelle campagne selon l'USDA. C'est certes 10 Mt de moins que l'an passé, mais le Brésil pourrait exporter 34 Mt contre 14 Mt la précédente campagne... Tout ceci reste encore à confirmer au niveau américain, mais l'accès aux marchés, en particulier asiatiques, risque d'être fortement disputé entre les deux principaux exportateurs mondiaux de maïs.

France : un potentiel pour l'heure préservé

A la différence des deux dernières campagnes de production, la situation des maïs français est pour l'heure tout à fait satisfaisante. Au 17/07, 81 % des cultures étaient jugées dans un état bon à très bon contre 69 % l'an passé à la même date. De bonne augure pour cette production 2017, même si la situation reste fragile et dépendante des précipitations des semaines à venir. Côté prix, les prix français resteront bien évidemment dépendants de la conjoncture mondiale mais également des disponibilités ukrainiennes à l'exportation, qui bien que plus faibles que l'an passé, devraient être encore conséquentes.

PAC

L'ÉTAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le Président de l'AGPM, Daniel Peyraube, a rencontré le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert le 25 juillet dernier aux côtés des présidents des autres Associations Spécialisées grandes cultures. Cette première rencontre intervenait dans un contexte d'imbroglio budgétaire portant sur le financement de la PAC. En effet, les annonces de 2013 formulées par François Hollande portant notamment sur l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (I'CHN) n'avaient manifestement pas été budgétées en totalité sur la période 2014-2020. Alors que l'État prépare la notification PAC (pour le 1^{er} août), la tentation de prélever sur les soutiens du 1^{er} pilier est forte. Le Président de l'AGPM a fermement précisé qu'il n'appartenait pas aux agriculteurs de financer les promesses du précédent gouvernement, dans un contexte économique difficile pour le maïs et plus globalement les grandes cultures. Alliée aux autres Associations Spécialisées végétales et à la FNSEA, l'AGPM a rappelé la position syndicale de compromis s'appuyant sur le maintien du taux de paiement redistributif à 10 % et l'absence de tout nouveau transfert du premier vers le second pilier.

D'autres sujets ont été abordés, essentiellement liés à la nécessité de restaurer la compétitivité des productions françaises notamment par un meilleur accès aux facteurs de production tels que l'eau, les produits phytosanitaires et les innovations variétales. Il s'agit de mettre fin aux diverses distorsions de concurrence qui grèvent la compétitivité de l'agriculture française. Le Ministre a également été sensibilisé à la nécessité de poursuivre le soutien aux biocarburants de première génération en défendant à Bruxelles le maintien d'un taux d'incorporation à 7 % afin de sécuriser les investissements réalisés et en attendant le développement de la seconde génération.

SIMPLIFICATION DES NORMES

ENFIN DES ACTIONS CONCRÈTES ?

En septembre 2015, alors que les agriculteurs s'étaient mobilisés à Paris lors de la grande manifestation, le premier ministre s'était engagé à mettre en place une nouvelle méthode de travail sur le volet normatif. C'est ainsi que quelques mois plus tard, le CORENA - Comité pour la Rénovation des Normes Agricoles - placé sous l'égide du Préfet Bisch a vu le jour en mars 2016 pour travailler en profondeur la problématique. Instance interministérielle sous l'autorité de Matignon, ce comité devait analyser les textes européens surtransposés en droit français, identifier les contradictions et examiner les voies de simplifications possibles en matière de réglementation. L'agriculture ne manque pas de dossiers pour cette nouvelle instance... Après une année de fonctionnement, ce comité a été force de propositions sur des thématiques aussi diverses que la réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), la méthanisation ou la directive nitrates. Ces travaux ont été complétés par des rapports législatifs comme celui de la Sénatrice Odette Herviaux préconisant notamment de mieux exploiter la voie de l'expérimentation de dispositifs alternatifs et de limiter les recours abusifs en matière d'environnement. Dans le même sens, une résolution avait été débattue en décembre 2016 au Sénat à l'initiative de Messieurs Bailly et Dubois, faisant suite aussi à un rapport, dans laquelle le stockage de l'eau avait été identifié.

La simplification, un axe de campagne présidentielle

Lors de sa campagne, le candidat Macron avait présenté des mesures pour « rendre la vie des français plus facile » avec notamment l'introduction du droit à l'erreur et l'absence d'ajouts de normes nationales aux normes européennes dans le secteur agricole. Ces propositions devraient être traduites dans les faits dans le futur projet de loi relatif au droit à l'erreur et à la simplification. D'ores et déjà, le ministre de l'Agriculture a annoncé, lors de son audition devant les sénateurs de la Commission des Affaires Economiques, le 19 juillet dernier, que des mesures de simplification seraient prévues en matière de gestion de l'eau. De plus, des financements seraient prévus dans le futur projet de loi de finances en vue par exemple, de la construction de retenues collinaires. Enfin des mesures de bon sens alors même que la France

subit ces derniers mois des températures records et un déficit de précipitations conduisant à des niveaux de recharge des nappes plus faibles que la normale ! Pour en savoir plus, rendez-vous le 9 août prochain à l'issue du Conseil des Ministres au cours duquel le Ministre Nicolas Hulot devrait présenter un plan relatif à la gestion de l'eau.

Sur les volets du droit à l'erreur, de la simplification et de la tendance à la sur-transposition, le Ministre a évoqué une initiative sur les normes européennes, une sorte de « benchmarking » pour harmoniser les pratiques dans l'UE... Le dossier simplification n'a donc pas fini de faire couler de l'encre en particulier à l'aube des États Généraux de l'Alimentation (EGA).

LES EGA

GRENELLE BIS OU RÉELLE CONCERTATION ?

Promesse de campagne du Président, lancés le 20 juillet, ces états généraux ont été ouverts par le Premier Ministre qui a rappelé la puissance de l'agriculture française, élément de la souveraineté nationale, tout en resituant son rôle majeur dans l'économie du pays et dans l'imaginaire des français. Ils auront 4 objectifs : relancer et assurer la répartition de la valeur ajoutée, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des modèles pour répondre aux attentes et besoins des consommateurs, promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine et sûre. Un vaste programme qui s'appuiera sur deux chantiers et 14 ateliers qui se tiendront en deux temps : le premier démarrera fin août et se déroulera jusqu'à fin septembre au sujet de la création et de la répartition de la valeur et le second sera axé sur l'alimentation saine, sûre et durable. Un atelier transversal d'août à septembre sera dédié à la préparation de l'avenir et aux investissements pour une plus grande performance environnementale, sanitaire et économique. En parallèle, une plateforme de consultation publique a été ouverte pour permettre à l'ensemble des citoyens de s'exprimer :

<https://www.egalimentation.gouv.fr/>.

Si l'AGPM se mobilisera dans les discussions tout au long de mois à venir, l'ensemble des producteurs de maïs et des professionnels de l'Agriculture sont largement invités à répondre à la consultation publique en ligne.

Grenelle de l'environnement bis ? Conférence environnementale revisitée ? Redite des États Généraux de l'alimentation de 2000 sous le Gouvernement Jospin ? A chaque gouvernement, sa conférence sur l'agriculture... Les premières déclarations du Président et du Premier Ministre laissent espérer une vaste réflexion dans laquelle l'économie devrait tenir une place centrale. La maïsiculture qui est exportatrice, diversifiée et organisée en filières a de réels atouts dans ce contexte. L'AGPM, s'évertue à les faire reconnaître afin que soit donné aux producteurs de maïs français, un accès à des moyens innovants et aux investissements de modernisation nécessaires pour maintenir une filière compétitive sur le territoire et pourvoyeuse d'emplois.

CERTIFICATION MAÏS : STABILITÉ DU NOMBRE D'ENGAGÉS EN 2017

Depuis 2015 et la mise en place de la « nouvelle » PAC, l'A.G.P.M porte une équivalence à la mesure de diversité des cultures, basée sur un schéma de certification. En 2017, le nombre d'engagés reste stable avec 1 338 engagés dans le dispositif (1 335 en 2016) dont 295 nouveaux inscrits.

Cela démontre la pertinence de la démarche pour les systèmes spécialisés en maïs. En 2016, 93 % des exploitations ont obtenu leur certificat, suite aux audits terrain et documentaires de l'organisme certificateur Ocaria.

QUATRE NOUVEAUX OGM AUTORISÉS À L'IMPORTATION DANS L'UE

Le 4 juillet dernier, la Commission européenne a autorisé quatre nouveaux OGM à l'importation pour l'alimentation humaine et animale. Il s'agit de deux cotons et de deux maïs résistants à des herbicides.

C'est dans ce même cadre que la Commission a ré-autorisé le maïs Mon 810 résistant à la pyrale et à la sésamie.

Une fois de plus, ces autorisations font suite aux votes des États-membre qui n'ont pas permis de dégager de majorité qualifiée, ni en faveur, ni contre ces OGM. Les États-membres peuvent donc interdire l'utilisation de ces cultures à leurs agriculteurs et en même temps nourrir les animaux et les consommateurs européens de produits qui en sont issus.

L'AGPM et la filière maïs ne cessent de dénoncer cette situation de distorsion de concurrence. Rappelons également que 136 000 ha de maïs Mon 810 sont cultivés dans l'UE majoritairement en Espagne (à 95 %) mais aussi au Portugal, République Tchèque et Slovaquie, cette situation étant source de distorsion intra-communautaire.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} JUIN 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/06/17	situation au 01/06/16	100 = 01/06/16
Stocks collecteurs agréés	2 187,3	2 908,5	75,2
Collecte	9 308,3	10 545,4	88,3
Importations	541,7	376,4	143,9
Amidonnerie	2 080,0	2 083,0	99,8
Semoulerie	330,0	329,0	100,3
Exportations	3 986,9	5 353,5	74,5
Dt UE	3 798,5	5 087,8	74,6
Pays tiers	188,4	265,7	70,9

Utilisations des céréales par les fabricants
d'aliments du bétail au 1^{ER} JUIN 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/06/17	situation au 01/06/16	100 = 01/06/16
Blé tendre	4 960,2	4 750,0	104,4
Orge	1 454,0	931,8	156,0
Maïs	2 102,3	2 578,0	81,5
Autres céréales	452,2	678,9	66,6
TOTAL	8 968,7	8 938,7	100,3

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	JUIN 2017	JUIN 2016
Rendu Bordeaux	157,20	164,40
Départ Eure-et-Loir	166,20	162,00
Majorations mensuelles	10,23	10,23